

### Conditions d'attribution :

- ✚ Acquérir une ou des parcelles boisées contiguës à des parcelles déjà possédées
- ✚ L'îlot constitué doit être de 1 ha minimum et de 5 ha maximum (10 ha dans le cas d'acquisition d'enclave)
- ✚ Le propriétaire dépose une demande de réunion de parcelles auprès du service du cadastre
- ✚ Le propriétaire s'engage à conserver la vocation forestière de ses parcelles.

### Montant de l'aide :

80 % du montant HT des frais de l'acte d'achat (frais de notaire et de géomètre si nécessaire), avec un plafond de 1.000 € et un minimum de 50 € par bénéficiaire (un seul dossier par an et par propriétaire).

### Pièces à fournir :

- ✚ Copie de l'acte d'achat enregistré au bureau des hypothèques
- ✚ Copie du plan cadastral faisant apparaître les parcelles déjà possédées et la ou les parcelles acquises
- ✚ Copie de la matrice cadastrale des parcelles déjà possédées
- ✚ La facture délivrée par le notaire faisant apparaître le détail des sommes versées par l'intéressé
- ✚ Le cas échéant, la facture délivrée par le géomètre qui a établi les documents d'arpentage
- ✚ La photocopie de la fiche de demande de réunion de parcelles déposée au service du cadastre
- ✚ Un relevé d'identité bancaire ou postal

## Demande de subvention

Je soussigné (e) (Nom et prénoms) :

.....

Domicilié (e) :

.....

.....

Sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil départemental de la Dordogne pour la prise en charge des frais occasionnés par l'acquisition de parcelles boisées sur la commune de .....

*J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide et m'engage à en respecter les engagements.*

Fait à ....., le

Signature

#### Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Conseil Départemental  
Service de la Forêt et de l'Aménagement Foncier  
2, rue Paul-Louis Courier – CS 11200  
24019 PERIGUEUX CEDEX

#### Contacts

Responsable du service : Martine GRAMMONT  
☎ 05.53.06.80.24  
Suivi administratif : Liliane MOUTON  
☎ 05. 53.06.80.20  
Suivi technique : Cédric DESGRAUPES  
☎ 05.53.06.80.26



Direction de l'Agriculture  
et de l'Environnement

Service Forêt  
Aménagement Foncier

## ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES

### DEMANDE DE SUBVENTION

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

 : .....